

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS durent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., Six mois 12 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 2 Février 1873

Une grave résolution a été prise par l'Assemblée nationale samedi dernier. — Jusqu'à la dernière heure de cette journée, nous avons tenu nos lecteurs au courant des incidents qui se produisaient à Versailles.

L'amendement suivant de M. Wallon, député du Nord, a été adopté à la majorité d'une voix, par 353 suffrages contre 352 :

« Le Président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés, réunies en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »

Il n'y pas à équivoquer. Le vote de cet amendement, c'est la reconnaissance légale de la République, mais (hâtons-nous de le dire) de la République révisable.

Au moment du vote, en effet, M. Dufaure, dont les sentiments conservateurs sont connus de tous et que nous avons si souvent déploré de trouver dans d'autres rangs que ceux de nos amis, a fait à la tribune l'importante déclaration dont voici le texte d'après le Journal officiel :

M. Dufaure. Messieurs, je n'ai que deux mots à dire à l'Assemblée... (Bruit à droite.) Je n'ai, je le répète, que deux mots à dire à l'Assemblée.

J'étais tout à l'heure de l'opinion de l'honorable M. de Kerdrel. J'ai cru que sa première phrase, mise seule aux voix, n'avait pas un sens complet. J'ai fait ce qui me répugne au fond de l'âme : je me suis abstenu, et quelques-uns de mes collègues l'ont fait comme moi : mais je tiens à déclarer à l'Assemblée que mon abstention ne signifie en aucune manière que je n'admets pas dans tous ses termes l'amendement sur lequel l'Assemblée a été consultée, et qui avait été présenté par l'honorable M. Desjardins. (Exclamations à droite.)

M. Léopold Limayrac. Alors il fallait le voter, au lieu de vous abstenir ! Un membre à droite. — Vous ne pouvez pas parler maintenant. C'est contraire au règlement.

M. le Président. Je prie le membre qui interromp de me laisser le soin de diriger le débat.

M. Dufaure. Messieurs, il en est de la parole des orateurs comme des articles de loi ; on ne peut pas tout mettre ensemble, ni dans un texte ni dans une parole.

Voici ce que je veux dire : Avec l'honorable M. Wallon, avec un grand nombre de mes amis, j'admets parfaitement, en premier lieu, que, par l'amendement de M. Wallon, nous ne porterons aucune atteinte aux pouvoirs qui ont été conférés, le 20 novembre, à M. le président de la République... (Nouvelles exclamations), et, en second lieu, que nous admettons le droit de révision. A cet égard, j'ai préparé moi-même sur le projet de loi actuel un amendement que je soumettrai à la commission, et par lequel je propose un mode de révision. (Mouvements en sens divers.)

M. Victor LeFranc. Et nous le voterons !

D'après ces paroles, il est bien entendu que les membres de l'ancienne majorité, qui ont

adhéré à la reconnaissance légale de la République, n'ont agi ainsi que parce que la loi en discussion devra contenir un article réservant formellement le droit de changer la forme gouvernementale en 1880, et maintient pour le présent, dans toute leur intégrité, les pouvoirs de M. le Maréchal Mac-Mahon.

Nous devons expliquer les votes qui se sont produits dans la séance de samedi.

M. Wallon ayant défendu son amendement, M. Desjardins s'est rallié à la rédaction proposée par M. Wallon, à la condition qu'elle serait précédée d'une réserve préalable conçue dans les termes suivants :

A l'expiration des pouvoirs conférés à M. le maréchal de Mac-Mahon par la loi du 20 novembre 1873, et s'il n'est pas procédé à la révision des lois constitutionnelles, conformément aux articles ci-dessous, il sera procédé à la nomination du président.

(Le reste comme à l'amendement de M. Wallon.)

M. Buffet, président de l'Assemblée, a cru malgré une assez vive opposition, devoir mettre aux voix d'abord cette réserve, et ensuite le texte même de l'amendement de M. Wallon. L'Assemblée a peu compris ou mal compris cette division. Il y aurait eu une majorité de 50 voix, si la réserve de M. Desjardins et le texte de M. de Wallon, avaient été mis aux voix comme un tout inséparable. Il y a eu, au contraire, dans les scrutins une confusion extrême et infiniment regrettable. 129 voix seulement, contre 522 se sont prononcées pour la réserve de M. Desjardins.

Ont voté pour : MM. Léopold Limayrac et Pagès Dupont.

Ont voté contre : MM. de Lamberterie, C^{te} Murat et de Valon.

Il suit de là que MM. Limayrac et Pagès Dupont étaient résolus à adopter la réserve et le texte, si ces deux paragraphes avaient formé, comme nous venons de le dire, un tout inséparable.

Après le rejet de la réserve de M. Desjardins, tous nos députés se sont trouvés d'accord pour repousser l'amendement pur et simple de M. Wallon, c'est-à-dire l'amendement sans réserve préalable. Nous croyons qu'ils ont répondu de la sorte à la pensée et aux vrais sentiments de leurs électeurs. Mais, à notre avis, si la promesse de M. Dufaure est rigoureusement ferme, c'est-à-dire si un article spécial spécifié ultérieurement la réserve de M. Desjardins pour le droit de révision en 1880, nous verrions sans déplaisir que l'ensemble de la loi fut adopté, et nous croyons même que cette adop-

tion aura lieu. Dans ces graves circonstances, ceux qui ont la responsabilité de prononcer sur les destinées du pays n'obéissent, de part et d'autre, qu'aux inspirations du patriotisme et de la conscience. Leur tâche est pénible et douloureuse, tant est lourde la responsabilité.

L'opinion des journaux sur la reconnaissance légale de la République mérite d'être connue. Les feuilles républicaines sont naturellement très satisfaites. Les feuilles monarchiques au contraire, espèrent que la majorité d'une voix disparaîtra quand l'Assemblée sera appelée à voter sur l'ensemble des articles du projet de loi en discussion.

On lit dans le Journal des Débats, organe du centre gauche :

Dans l'esprit de tous ceux qui ont assisté aux débats, l'amendement de M. Wallon, si un vote contraire n'en vient pas ultérieurement détruire les effets, fonde et constitue le gouvernement républicain. Le septennat se trouve désormais fortifié, encadré, dominé ; il prend sa place dans l'ensemble de l'organisation constitutionnelle dont le premier article vient d'être voté ; il cesse d'être le septennat sans base, sans principe, le « septennat en l'air » que nous avons connu jusqu'à cette heure ; nous entrons dans une phase politique toute nouvelle. A la vérité, l'amendement Wallon pose la question constitutionnelle avec moins de franchise, moins d'ampleur que ne l'avait fait la proposition Laboulaye. Au lieu d'énoncer ces mots si redoutés : « le gouvernement de la république », il se borne à parler de la présidence ; c'est une concession aux préjugés et aux scrupules de certains membres de l'Assemblée, très favorablement disposés d'ailleurs en ce qui concerne le fond des choses. Sous la réserve de cette atténuation, qui n'existe que dans les termes et qui ne change rien au caractère réel et pratique des faits, nous obtenons tout ce que nous demandions, puisque du premier coup, en établissant d'une manière générale les conditions de l'élection du Président et le principe de la rééligibilité, on ouvre l'avenir tout entier à nos espérances, au lieu de nous arrêter dès le premier pas à ce fossé où le septennat venait se perdre et s'engloutir à la date fatale du 20 novembre 1880.

Nous ne prétendons certainement pas que la majorité qui s'est révélée soit destinée à être une majorité durable, et sur laquelle on puisse faire fond en ce qui regarde le vote complet et détaillé de l'organisation constitutionnelle. Cet avis n'est point le nôtre. Nous n'avons, au contraire, cessé de dire qu'il n'était nullement nécessaire que ce fût la même majorité qui déterminât la forme du gouvernement et qui procédât ensuite à l'organisation de ce même gouvernement une fois reconnu. Rien ne s'oppose, par exemple, à ce que le centre gauche, après avoir avec l'aide de l'extrême gauche qu'il n'était point permis de refuser en cette circonstance, constitué le régime de la présidence de la république, n'organise la Chambre haute avec le concours du centre droit. Procédons par voie d'expérimentation successive et en abordant les difficultés les unes après les autres, sauf à les résoudre par des méthodes différentes. Nous ne pouvons réussir que par la patience, le bon vouloir de tous et l'esprit de conciliation. Il y avait bien longtemps qu'on disait cela, mais on ne le fai-

sait pas. Maintenant, nous sommes acculés ; à tout prix il faut que le centre gauche et le centre droit se rapprochent, et cela n'est nullement impossible. Entre ceux qui ont triomphé aujourd'hui et ceux qui avaient besoin d'être poussés et même un peu violentés pour se décider enfin à agir, le pacte peut être conclu dès demain si on le veut, et le patriotisme aussi bien que la nécessité, conseille de le vouloir.

Paris-Journal est fort mécontent, et voit les choses sous le mauvais côté :

Que ceux qui n'aiment pas le gouvernement parlementaire se réjouissent ! De pareilles journées sont le suicide d'une Assemblée.

Si c'est la république qui finalement doit sortir de toutes ces fausses couches, ce sera une république si petite, si petite ! si amoindrie, si dissimulée, une république pas plus haute que ça, une république d'opérette, la république des Bouffes-Parisiens, de sorte que les royalistes devraient plutôt se réjouir d'un pareil triomphe de leurs adversaires que s'en lamenter.

A une voix de majorité ! il a été décidé — jusqu'à ce qu'on décide le contraire — « que le président de la république, élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et le Corps législatif réunis en congrès, était élu pour sept ans et rééligible. » Tels sont les termes de l'amendement, et c'est là ce qui veut dire que le septennat est la république ! D'abord vous parlez du Sénat : il n'y a pas, et tout porte à croire qu'il n'y en aura pas. C'est la charrie mise devant les boeufs. Et puis, y eût-il un Sénat quelque jour, par impossible, qu'est-ce que serait ce Sénat ? Serait-il dieu, table ou cuvette ? S'il était nommé par le président de votre république septennale, comment pourrait-il être appelé, en le renommant à son tour, à lui rendre la monnaie de sa pièce ? Casse et séné... Je vous passe la casse, passez-moi le séné.

L'étranger nous regarde, et voilà donc le spectacle que nous lui donnons ! La Commune réfugiée à Genève, à Bruxelles, à Londres, nous contemple aussi dans la personne de ses survivants, et voilà l'espoir que nous permettons à ses appétits par nos divisions. L'empire vous fait horreur, dites-vous, et voilà les arguments que vous fournissez à ses défenseurs par l'incohérence stérile de vos esprits et de vos votes ! La dissolution, vous l'envisagez comme un péril pour le pays, et vous la rendez inévitable à bref délai. Là, est la vraie victoire des républicains, si leurs cœurs appellent la dissolution que demandent leurs lèvres. Le sous-amendement Desjardins rejeté, comme l'amendement Wallon adopté (à une voix de majorité !) c'est le glas qui sonne ; et pourtant l'Assemblée, avant de se séparer, a encore des devoirs à remplir envers le pays et envers le maréchal de Mac-Mahon, qui n'avait pas dû croire, lorsqu'on l'appela pour sept ans à la présidence, qu'on entourerait sa faction patriotique de si tristes embûches.

A lundi ! peut-être lundi nous donnera-t-on un peu plus de lumière et d'espoir.

Voici le langage du Soleil organe du centre droit :

L'amendement si raisonnable et si conciliant de M. Desjardins a été repoussé à une majorité énorme, et le contre-projet Wallon, demeuré seul en présence du scrutin, a été voté par 353 voix contre 352. Une voix, une seule, a consacré, pour ainsi dire, ce que l'Assemblée avait répudié la veille, et la République laissée à la porte, malgré les sollicitations de M. Laboulaye, a fait son apparition modeste, sur la présentation de M. Wallon. Il s'agit de savoir ce que

deviendra cette voix unique qui lui a servi de marraine, quand le moment sera venu de voter sur l'ensemble du projet de loi.

Revue des Journaux

Français.

Avec la hardiesse que peuvent seuls donner soit une ignorance complète, soit un mépris absolu de la vérité historique, le *Rappel* prétend venger les républicains et les « révolutionnaires » du reproche qui leur a été souvent adressé, et qui a été répété l'autre jour à la tribune par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, reproche d'avoir « peuplé, après le 18 brumaire, les antichambres impériales. » Encore bien que la manière dont le *Rappel* traite généralement l'histoire, donne fort peu de crédit à ses appréciations historiques; la hardiesse avec laquelle ce journal essaie, aujourd'hui, d'obscurcir les faits les plus certains, oblige à rappeler ces faits.

La vérité incontestée est que la plupart des révolutionnaires, des survivants parmi les hommes du 10 août, ou bien ont été les instruments du 18 brumaire, ou bien, après avoir essayé une résistance, se sont vite repentis quand ils ont vu que la force était ailleurs et ont tâché de prendre leur part de la curée. Ils ont fait comme le montagnard Dubois-Crancé, ministre de la guerre au moment du 18 brumaire: il se montre d'abord opposé au coup d'Etat; puis, le lendemain, quand la victoire s'est décidée de l'autre côté, il se présente chez Bonaparte pour prendre ses ordres, espérant que son opposition aura passé inaperçue et qu'il conservera son portefeuille. Bonaparte le met honteusement à la porte.

L'écrivain du *Rappel* semble vouloir faire une distinction entre les « purs montagnards » et les autres révolutionnaires: ce seraient les seconds qui, seuls, auraient peuplé les antichambres impériales. Il est certain que la plupart des « purs montagnards » s'étant égarés les uns les autres au cours de la Révolution, il leur eût été assez difficile d'accepter des fonctions après le 18 Brumaire. Le *Rappel* ne reconaît-il donc pour les matras dont il défend le souvenir et la tradition que les vaincus de Thermidor: Robespierre, St-Just, Coullon, Carrier, Henriot, Fouquier-Tinville? Sont-ce là les vrais représentants de l'idée républicaine dans le passé? Si le *Rappel* le pense, qu'il le dise. Quant à nous, notre embarras serait grand d'entrer dans les divisions et les sous-divisions des différentes sectes plus ou moins séparées, non par les principes, mais par les intérêts, et qui toutes suivaient, en définitive, la même religion révolutionnaire: Dantonistes, Hébertistes, Talliéniens, se haïssant les uns les autres et se disputant à qui enverrait le plus vite ses rivaux à la guillotine, tous doivent inspirer à l'histoire une égale horreur et un égal mépris, et tous sont, pour le *Rappel*, d'aussi compromettants patrons.

Quoi qu'il en soit, nous avons le droit de faire un même bloc de tous les hommes du 10 août, de tous ceux qui, depuis cette date, à travers des dissensions intestines, se sont cependant toujours entendus pour maintenir le pouvoir aux mains de la bande révolutionnaire qui l'avait usurpé par l'émeute, en 1792. Eh bien, ce sont les survivants de cette bande que nous retrouvons sous la livrée impériale. Voici, d'ailleurs, une statistique qui a son éloquence. Si des 361 régicides on en défalque 74 ayant péri sur l'échafaud ou autrement avant le 18 brumaire, on en trouve 121 occupant des fonctions hautes ou basses sous l'Empire. C'est ce qui a fait écrire plus tard à M^{me} de Staël: « C'est une pauvre garantie que celle des crimes commis au nom de la liberté. Il s'ensuit bien qu'on redoute le retour des hommes qu'on a fait souffrir; mais on est tout prêt à sacrifier ses principes à sa sûreté si l'occasion s'en présente... » *Ceux qui avaient participé au gouvernement de la Terreur devaient nécessairement y avoir contracté des habitudes serviles et tyranniques tout ensemble... Comme ils cherchaient avant tout un abri, ils n'étaient rassurés que par le despotisme.* Et Benjamin Constant ajoutait, dans le même ordre d'idées: « On a dit souvent que les défenseurs d'un régime quelconque étaient ceux qui seraient pendus si le régime était détruit. Consultez les faits, vous verrez que la peur d'être pendus devient l'idée fixe de ces hommes; au lieu de demeurer fidèles au régime qui les sauverait, ils mendient le pardon du régime qui les

menace; ils achètent leur grâce par la perfidie; ils expient leur férocité par la trahison. »

Le *Rappel* veut-il d'ailleurs savoir ce que sont devenus, après le 18 brumaire, quelques-uns de ces « purs jacobins » qui paraissent avoir sa préférence? A côté de quelques bêtes fauves que rien ne peut apprivoiser, comme Billaud-Vareannes, Fournier l'Américain, Rossignol, d'autres se sont faits solliciteurs; Barrère, méprisé, écondu, toujours humble, sert la police impériale; Dronet, l'homme de Varennes, la complice de Babœuf sous le Directoire, est un sous-préfet zélé sous l'empire; Albite, l'un des rares montagnards survivant aux proscriptions qui ont suivi le 1^{er} Prairial, est sous-inspecteur aux revues; David, l'ami de Robespierre et de Marat, jacobin sous le Directoire, est premier peintre de Sa Majesté; Huguenin, le président de la Commune insurrectionnelle au 10 Août, sollicite une place de commis aux barrières; Santerre et Alexandre, son acolyte, sont également des solliciteurs du nouveau pouvoir.

Sans doute, tous ces révolutionnaires ont sous le nouveau régime des chances diverses. Les uns, chamarrés de décorations, écrasés de dotations, de titres et d'honneurs, sont devenus comtes, ducs ou princes; les autres végètent dans des emplois inférieurs; mais tous font preuve de la même docilité, probablement « docilité républicaine. » avec laquelle les directeurs se vantaient déjà en 1798, auprès de Bonaparte, de « recevoir ses observations. » Lorsqu'on élaborait la Constitution de l'an VIII, un conventionnel influent, auquel M^{me} de Staël exposait ses alarmes sur la liberté, lui disait: « Madame, nous en sommes arrivés au point de ne plus songer à sauver les principes de la Révolution, mais seulement les hommes qui l'ont faite. » Un autre qui, de représentant républicain, devait passer comte et sénateur, écrivait ingénument à ce propos, dans une notice sur le 18 Brumaire: « Les républicains aiment autant les places et l'argent que les royalistes; ils ne diffèrent entre eux que sur le mode de s'en procurer. »

Du reste, tous ces révolutionnaires portaient gaillardement leur nouvelle livrée, courtisans brillants, le sourire au lèvres, hauts fonctionnaires sévères sur l'étiquette, préfets régénérés, magistrats en apparence tout entiers à l'étude du droit, quelques-uns se piquant de belles-lettres et de philanthropie. Quand on leur parlait du passé, les uns étaient agités et parlaient des heures entières pour se justifier, les autres disaient lestement qu'ils avaient eu la fièvre, les autres cherchaient le silence et l'oubli. Ingrand, un conventionnel, racontait que sous le consulat, passant à Poitiers, il s'avisa de faire visite à un de ses anciens collègues, régicide comme lui et alors préfet. Il le trouva entouré de solliciteurs. Le préfet n'eut pas l'air de le reconnaître. « Souvenez-vous donc, mon cher collègue, lui dit Ingrand; nous faisons tous deux partie de la fameuse commission des vingt-quatre qui provoqua tant de mises en accusation; c'est même vous qui insistiez le plus. — Ah! oui, interrompit le préfet, je vous reconnais parfaitement; mais oublions tout cela. » Et il le congédia pour toujours.

« Oublions tout cela! » C'est aussi sans doute ce que nous répondrait volontiers le *Rappel*, quand nous lui rappelons aussi indiscrètement l'histoire de ses ancêtres politiques.

Patrie.

L'arrivée du général Garibaldi à Rome nous promet plus d'un épisode instructif et pittoresque. A peine débarqué dans la ville éternelle, ce guerrier illustre a reçu du citoyen Félix Pyat, ex-incendiaire, actuellement fuyard, de la Commune, une lettre de félicitations dont la *Capitale* s'est empressée de publier le texte, sur la demande attendrie de Garibaldi. On n'attend pas de nous un analyse des monstruosité amoncelées dans ce *factum*, contre tout ce qui porte en France un nom honorable, par le crochet immonde de l'auteur du *Chiffonnier de Paris*. Quant au général Garibaldi, qui est un Italien, nous lui citerions bien un proverbe français qui commence par ces mots: *Dis-moi qui tu hantes...* mais nous préférons lui épargner les lenteurs de la traduction en substituant à ce proverbe français cet autre proverbe italien:

*Dimmi con chi vai.
Ti dirò quel che fai.*

Le fuyard Pyat termine son dithyrambe par une prédiction qui vient heureusement jeter un peu de gaieté dans cette triste palinodie de l'étranger: « Qui sait s'écrie M. Pyat, si l'année 1875 finira sans que Paris, Madrid et Rome

proclament président des Etats-Unis latins le stigmatisé de Versailles, Garibaldi! » Nous sommes navrés de le dire à M. le fuyard Pyat, mais s'il ne compte que sur cette éventualité éminemment fantastique pour revoir la ville qu'il a fait incendier par les misérables et par les dupes à son service, il risque fort de ne point assister encore, cette année-ci, à la reprise du *Chiffonnier de Paris*.

Mais nous n'avons pas fini; voici que le *Movimento* annonce que le 21 janvier dernier, à l'occasion du quatrième anniversaire des trois « glorieuses journées de Dijon, » plus de vingt télégrammes ont été adressés « de diverses villes de France » et deux ou trois « à Dijon » au général Garibaldi. Le *Movimento* qui ne semble pas y mettre malice, « suppose » que ce sont des « dépêches de félicitation que la France reconnaissante envoie tous les ans à Garibaldi. » Il est fâcheux que le *Movimento* ne donne pas le nom des villes d'où sont partis les vingt télégrammes, et surtout les noms des enthousiastes citoyens de Dijon. C'est trop de modestie; ces noms, il faut qu'on les connaisse; il faut qu'on sache une fois pour toutes quels sont les Français — ou plutôt si réellement il existe des Français — capables d'envoyer à l'insulteur de leur patrie des compliments et des protestations de reconnaissance.

Chronique locale

et méridionale.

Tous les journaux ont reproduit la lettre adressée par le maréchal Canrobert aux électeurs du Lot qui lui avaient offert la candidature.

On lit dans le *Journal de Paris* organe du centre droit :

Les sentiments exprimés par le maréchal Canrobert lui font le plus grand honneur. Ils ne nous étonnent pas de la part d'un homme chez qui le sentiment du devoir a toujours parlé si haut et qui, dans les deux grandes circonstances de sa vie, en Crimée et à Metz, a poussé le dévouement, ainsi qu'il le rappelle avec une légitime fierté, jusqu'à l'abnégation.

Respectant la fidélité partout où nous la trouvons, ce n'est pas nous qui blâmerons le maréchal Canrobert d'avouer hautement sa reconnaissance et ses sympathies pour la famille impériale et pour l'empire. Nous l'estimerions moins s'il tenait un autre langage. Mais ces préférences pour le régime qu'il a très honorablement servi ne lui font pas oublier ses devoirs envers son pays. Il refuse, dans la crise que nous traversons, de livrer son nom aux partis, pour que ceux-ci s'en fassent une arme. C'est là surtout ce dont il faut le louer.

Certains journaux, à bonne intention, sans doute, commentent d'une façon maladroite et malheureuse cette résolution si honorable et si digne. L'un d'eux par exemple, rapproche la conduite du maréchal Canrobert de celle qu'a tenue le maréchal de MacMahon sous le gouvernement de M. Thiers. Il rappelle qu'en refusant toute candidature à l'Assemblée nationale, M. le maréchal de MacMahon est devenu le chef de l'Etat. Notre confrère ne semble pas se douter que par ce rapprochement il a l'air de poser tout simplement la candidature de M. le maréchal Canrobert à la présidence de la République.

Nous sommes convaincus que M. le maréchal Canrobert désavoue ces commentaires imprudents. Son caractère, d'ailleurs, est à l'abri des maladrotes de ses amis. Les commentaires s'oublieront; l'acte restera.

D'un autre côté, on lit dans *Paris-Journal*, organe à peu près impérialiste :

La carrière du maréchal Canrobert est déjà la légende de l'armée présente; elle restera l'exemple des soldats à venir. C'est un héros de toutes nos campagnes d'Afrique, le commandant en chef de l'armée de Crimée, l'un des vainqueurs de l'armée d'Italie; c'est le soldat superbe de Gravelotte et de Saint-Privat qui, à la tête d'un corps incomplet et mal pourvu, soutenait pendant huit heures l'effort de trois corps d'armée et tuait 12,000 hommes à l'ennemi. Saint-Privat est le tombeau de la garde royale, écrivait le roi Guillaume le soir de la bataille. C'est que Canrobert était là, soufflant son âme à ses régiments, et de chacun de ses soldats faisant un héros comme lui. Il nous a raconté lui-même, au cours du procès Bazaine, ces tragiques épisodes, et qui ne se souvient encore de l'effet produit alors par cette parole chaude, imagée, pittoresque, héroïque comme l'homme même? La France entière subit le charme puissant qui se dégage de ce merveilleux soldat, et le récit du combat lui apprend, mieux que le combat lui-même, ce que peut être l'âme d'un héros.

L'armée est en ce moment, et pour quelque temps encore, notre seule sauvegarde, elle tient lieu des institutions que nous ne savons nous donner. C'est à l'armée toute seule que nous devons de vivre ainsi, calmes, confiants et dédaigneux, au milieu de l'état le plus complet d'anarchie politique, qu'aucun peuple ait jamais connu. La société reste ordonnée, alors que la politique n'est que chaos. A qui devons-nous cet état social que les monarchies les plus solidement assises pourraient nous envier? A l'armée qui, toujours calme, silencieuse, impassible et docile, n'assiste à ces luttes qu'en factionnaire de l'ordre et veille à ce que les éclats de nos querelles ne le puissent un seul instant troubler; aux chefs qui la commandent et lui enseignent par leur exemple, l'abnégation, le désintéressement, l'esprit de discipline et le sentiment du devoir; au maréchal de France, chef d'Etat et chef d'armée, qui vit depuis dix-huit mois au milieu de la fournaise, sans que la politique l'ait une seule fois entamé.

C'est près de ce loyal et vaillant soldat que le maréchal Canrobert vient de prendre place. Rien ne distingue, en vérité, ces deux grands cœurs faits l'un et l'autre pour honorer la société où ils vivent, et peut-être pour la sauver. Tous deux ont même grade mêmes états de service, mêmes gloires acquises côte à côte sur les mêmes champs de bataille, même autorité sur l'armée, même popularité partout. La politique, qu'ils dédaignent également, trouverait chez l'un comme chez l'autre le même dévouement à la chose publique, et la même loyauté. L'Assemblée nationale a fait de l'un d'eux, pour six années encore, le chef de l'Etat; et le président de la République, bien loin de rencontrer un rival politique dans le maréchal de France oublié, n'y trouve, au contraire, que le plus respectueux et le plus dévoué des soldats.

Voilà ce que veut dire la lettre du maréchal Canrobert, et c'est là certainement ce que ses frères d'armes, élevés à la même école, les Changarnier, les Ducrot, les Bourbaki, les Bataille, répéteraient après lui. Que ceux-là se rassurent qui s'effrayent de voir le gouvernement reposer sur la tête d'un homme. Si — ce qu'à Dieu ne plaise — la Providence était sévère, suivant l'expression de M. Raoul Duval, et relevait avant l'heure le maréchal de MacMahon du poste où l'Assemblée l'a placé, ou si, malgré les instances des conservateurs, le dégoût dont la politique l'abreuve remontait à ses lèvres et l'amenait à se démettre d'un pouvoir qui l'écoeure, il faut qu'on sache que rien ne serait changé dans notre condition, ni dans notre destinée. L'épée qui nous protège ne tomberait pas en quenouille.

La *Gazette de France* trouve dans le langage du maréchal Canrobert une profession de foi absolument impérialiste. Nous croyons que la *Gazette de France* a mal lu et mal compris. Le *Journal de Paris*, qui est aussi clairvoyant qu'elle, s'est montré, comme on l'a vu plus haut, très satisfait des sentiments exprimés par notre illustre compatriote auquel on ne saurait reprocher sa reconnaissance envers un gouvernement qu'il a loyalement servi.

Ajoutons, du reste, que le *Journal de Paris* est revenu sur l'opinion favorable qu'il avait eu d'abord de la lettre de M. le maréchal Canrobert. Ce changement ne s'explique guère. Le *Journal de Paris* trouve maintenant que le Maréchal est trop bonapartiste. Nous pensons que sa première impression était la bonne.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 18 au 23 janvier 1875.

Mathématiques élémentaires.	
Physique :	1 Barbier, 2 Claret.
	Rhétorique.
Version grecque :	1 Mazeillé, 2 Dugès.
	Seconde.
id.	1 Labro, 2 Cantarel.
	Troisième.
id.	1 Foissac, 2 Albert.
	Quatrième.
Français :	1 Pascalie, 2 Valat.
	Cinquième.
id.	1 Barbier, 2 Verdy.
	Sixième.
id.	1 Maratuech V., 2 Labie.
	Septième.
Version latine :	1 Talou, 2 Barriéty.
	Huitième.
Exercices latins :	1 Tinel, 2 Mercié.
	Classe primaire. — Première division.
Orthographe :	1 Rouquié, 2 Prunières.
	Deuxième division.
id.	1 Arbonys, 2 Soulié.
	Troisième division.
Français :	1 Bénéch Wilfrid, 2 Delpech.
	Quatrième division.
id.	1 Gaston, 2 Combes.
	Enseignement spécial. — Troisième année.
Histoire naturelle :	1 Cros, 2 Bonnet.
	Première année.
Mathématiques :	1 Soulié, 2 Barbier.
	Année préparatoire.
Histoire :	1 Pasquiez, 2 Goudal, E.
Géographie :	1 Goudal E., 2 Paulus.
	Le censeur des Études,
	T. DURAND.

CONCOURS DE BOEUF GRAS EN 1875.

Malgré la pénurie fourragère que l'agriculture subit cette année, le concours des bœufs gras qui s'est tenu à Cahors le 1^{er} février, jour de foire, s'est montré supérieur aux précédents.

Le conseil municipal de la ville, soucieux des intérêts agricoles qui forment la base des ressources locales, avait gratifié la Société agricole et industrielle du Lot d'une allocation qui lui avait permis d'élever la quotité et la quantité des primes.

Cette générosité, beaucoup applaudie, n'avait pas peu contribué au nombre des sujets exposés.

Trente bœufs gras réunis sur la place du Palais de Justice étaient venus prendre part à ce tournoi pacifique.

Tous, sans exception, étaient remarquables, aussi le jury, en témoignant son admiration d'une manière générale, a-t-il été obligé de tenir compte dans le classement de ces animaux, non-seulement de leur état d'engraissement, mais plus que jamais de leur conformation extérieure.

C'est sur des sujets jeunes encore, dont la musculature se trouvait en raison inverse du développement de l'ossature que les primes se sont réparties.

Aussi est-il permis, par déduction de ce fait, de faire remarquer aux agriculteurs de ne point perdre de vue que les animaux soumis à l'engraissement ne sont autre chose que des machines d'autant plus productives que leurs appareils organiques, véritable laboratoire chimique, sont susceptibles d'assimilation complète.

Cette observation pratique, basée sur les principes élémentaires d'économie rurale, doit être rigoureusement observée pour éviter les déceptions de comptabilité.

C'est donc au choix non judicieux des bœufs que certains qui ont pris part au concours, n'ont point pu participer à la distribution des primes.

Il y a tout lieu d'espérer qu'en signalant aux engraisseurs du Lot par où ils pèchent, ils sauront continuer la marche ascendante qu'ils ont suivie dans les concours annuels de bœufs gras à Cahors.

La Société agricole et industrielle du Lot, dans cette institution de récente création, est assurée aujourd'hui d'arriver comme ses émules à la satisfaction des désirs qu'elle poursuit.

Après le classement, M. le secrétaire a proclamé la liste des lauréats dans l'ordre suivant :

- 1^{er} prime 120 fr. MM. Grimal, Léon, de Félaycoy.
- 2^e — 100 Cangardel, Paul, de Soucirac.
- 3^e — 80 Cubaynes, Louis, de Cieurac.
- 4^e — 70 Combarieu, A., de Bégous.
- 5^e — 50 Paillet, Gérard, de Rassiels.
- 6^e — 50 Roques, Charles, de Belaye.
- 7^e — 40 Faurie, F., de Francoulès.
- 8^e — 40 Conduché, Guil., d'Aujols.

Laur,
membre du jury.

Le compte-rendu de la situation financière de la Société de secours mutuels de Cahors, au 31 décembre 1874, a été lu à une des dernières séances.

Le nombre des membres participants est de 922; celui des membres honoraires est de 211.

Les recettes ont été de 12,594 fr. 9 c.; les dépenses de 12,192 fr. 33 centimes.

La Société possède un actif disponible en rentes sur l'Etat et en fonds libres de 14,694 fr. 49 c.; et un actif sur la caisse des retraités pour la vieillesse de 25,799 fr. 85 centimes.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} FÉVRIER 1875.

La foire a été très belle, 1,100 paires de de bœufs, ont été amenés sur le champ de foire. La plus part ont été vendus au prix de 600 à 1,100 fr. la paire, suivant l'espèce; les bœufs destinés à la boucherie se sont vendus 35 francs en moyenne les 50 kil. poids vif; les gras, valaient de 48 à 55 fr. les 50 kil. poids vif. Les petits cochons, de 15 à 70 fr. la pièce suivant grosseur. 1,500 brebis ou moutons, vendus de 15 à 40 fr. la pièce; les gras de 1 fr. 30 à 1 fr. 40 le kil. poids vif. L'affluence était énorme, les auberges et cafés regorgeaient de clients.

Marché aux grains. — 600 hectolitres de blé ont été mis en vente, 400 hect. ont été vendus à la moyenne de 21 fr. 60 c. l'hect. 300 hectolitres de maïs, 250 hect. vendu moyenne 12 fr. 50 c. l'hectolitre.

Le 29 janvier dernier, M. le commissaire de police de Souillac, a dressé procès-verbal contre 5 boulangers de cette localité qui avaient

mis en vente des pains n'ayant pas le poids indiqué par leur forme.

Il a été constaté, sur les pains de la forme de 2 kilos 100, 120 et 130 grammes de déficit. Sur les pains de 1 kilo, 150 et 250 grammes. Sur les pains de 500 grammes, 80 à 90 grammes.

Le 31 janvier, procès-verbal a été dressé contre un cordonnier de la rue Soubirous, à Cahors, pour coups et blessures volontaires sur les personnes de sa femme de ses enfants, de son beau-père et de sa belle-mère.

Le même jour, procès-verbal a été dressé contre un sabotier de la rue des Augustins, pour avoir ouvert sans autorisation, un débit de boissons à consommer sur place et avoir servi à boire jusqu'à l'ivresse, au cordonnier signalé plus haut.

Le 1^{er} février, jour de foire, procès-verbal a été dressé, pour la 2^e fois, contre un épicier de Cahors, pour falsification de café additionné de chicorée.

Le Midi tout entier, et plus spécialement les départements du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, des Bouches-du-Rhône et de la Haute-Garonne, sont profondément émus par l'intention formulée par M. le ministre des finances d'admettre en France, moyennant un droit de 25 centimes par hectolitre, les vins italiens ayant 18 degrés d'alcoolisation, tandis que les droits frappés sur les vins français à ce degré sont de 4 fr. 50 c., les pétitions pleuvent, c'est le mot, au ministère des finances pour arriver à faire modifier un état de choses si préjudiciable à notre industrie, à notre agriculture, à notre commerce.

Il ressort d'un jugement du tribunal civil de Nevers, que des employés des bureaux télégraphiques sont responsables du préjudice qu'ils peuvent causer par leurs fautes personnelles, par application de l'article 1,382 du code civil. Spécialement, ils peuvent être condamnés à des dommages-intérêts envers le destinataire d'une dépêche, alors que par leur fait et par leur faute cette dépêche ne lui est pas parvenue.

On lit dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Le nouvel évêque d'Agen fera son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 15 février. — En attendant, le diocèse sera administré, au nom de Monseigneur Fonteneau, par les membres de l'administration capitulaire, M. Hébrard, chanoine, vicaire capitulaire, et MM. Dufoure de Chamel, Delrieu et Mouran, chanoines, assesseurs.

On lit dans la Guienne :

« Un horrible accident a eu lieu samedi, vers deux heures, dans les magasins de M. Ariès, situé rue Bigot, à Bordeaux. Cet industriel, qui fait le commerce en grand des chiffons, avait accumulé dans le quatrième étage un nombre considérable de balles, dont le poids a effondré le plancher.

» Au troisième étage, se trouvait l'atelier de triage des chiffons. Plusieurs femmes y étaient occupées.

« Les balles, en tombant de l'étage supérieur, ont tué trois d'entre elles; quatre autres ont été blessées, dont une gravement.

« M. Ariès employait 300 femmes; l'accident aurait pu avoir des proportions effrayantes. Les bruits qui avaient été répandus en ville parlaient de trente ou quarante morts et d'un nombre aussi élevé de blessés. Heureusement ce chiffre, qui avait terrifié la population, était loin d'être exact. »

On écrit de Limoges :

Croirait-on qu'en France, en l'année 1875, sur les routes les plus fréquentées, on arrête encore les diligences? Le fait dont nous nous étonnons est cependant des plus exacts.

Le courrier qui fait le service des dépêches de Limoges à Bellac a été arrêté par des malfaiteurs qui l'ont dévalisé.

Les dépêches ont été trouvées éparées sur un accotement du faubourg Montjovis, en face de la rampe du tunnel des Charentes.

La justice informe.

On écrit d'Alzon (Gard) au Messager du Midi :

Une arrestation à main armée a eu lieu ces jours-ci, près de notre localité. Les malfaiteurs, car ils étaient deux, après avoir sommé avec des menaces le nommé Clément Bonat, roulier, demeurant dans notre localité, de leur donner sa bourse, celui-ci, pour échapper aux mauvais traitements dont il aurait pu être victime, leur livra les trois à quatre francs qu'il portait sur lui.

La justice, prévenue trop tard, n'a pas encore découvert les auteurs de cette arrestation.

On écrit de Frégimont, 24 janvier, à l'Union du Sud-Ouest, d'Agen :

« Le 22 janvier, à dix heures du soir, Bernard Duprat, âgé de 48 ans, était assassiné dans son domicile.

» Voici les circonstances de ce crime :

» De Frégimont à Clairac la route emprunte celle de Port-Sainte-Marie l'espace d'un kilomètre. Dans ce tournant, à l'angle des deux routes, habitait seul, depuis quelques mois, le malheureux Duprat; sa maison touchait presque deux petits villages, le Cousset et le Bouscla; Pénot était plus près encore. Deux choses faisaient la réputation de Duprat: sa grande fortune égalée seulement par son avarice.

» C'étaient pour les scélérats une position séduisante, mais imprenable; le moindre bruit à lutte ouverte eût attiré du secours. Il a fallu tourner la situation.

» Vendredi soir, Duprat avait passé la soirée chez un voisin. Au retour, en franchissant le seuil de sa porte, il était saisi subitement à la gorge, poussé dans l'intérieur et cruellement étranglé; le larynx était brisé sous la pression des deux robustes mains de l'assassin. Celui-ci, connaissant les habitudes de la victime et les êtres de la maison, avait attendu dans l'ombre le long des murs.

» Les meubles fracturés, les linges répandus sur le carré et couverts de boue, les lits défaits et jetés partout révèlent un pillage complet.

» La foule est venue de loin, anxieuse, hier matin, pour savoir quelque chose, et voir à l'œuvre, encore cette nuit, les autorités civiles et judiciaires de Frégimont, de Port-Sainte-Marie et une portion du parquet d'Agen mandé par dépêche télégraphique. »

CONSTRUCTION D'UN PONT SUSPENDU

Sur le Lot, à Douelle

Avis.

Il sera procédé, le mardi 16 février prochain, à deux heures du soir, en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, à l'adjudication des travaux de construction d'un pont suspendu sur le Lot, à Douelle, au passage du chemin vicinal d'intérêt commun n° 34, par voie de concession de péage.

Indépendamment de la durée de péage concédée, l'adjudicataire recevra une subvention de 30,000 fr. dont 20,000 fr. payés par l'Etat et 10,000 fr. par la commune de Douelle.

Le public pourra prendre connaissance du projet à la Préfecture (1^{re} division), tous les jours non fériés de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Dernières nouvelles

Versailles, 1^{er} février 1875.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. On ne croit pas qu'il y ait été pris aucune résolution concernant la situation ministérielle. Le Maréchal paraît toujours bien décidé à attendre les événements parlementaires et à ne prendre aucune décision avant que la Chambre ait statué définitivement sur les questions constitutionnelles.

Dans les cercles parlementaires, la première émotion produite par le vote de l'amendement Wallon tend visiblement à s'apaiser. Au centre droit, on prend assez bien son parti de ce qu'on appelle le Wallonat, et même dans la droite modérée, on convient aisément que la république votée samedi, — si république il y a, — n'a rien de bien redoutable en elle-même pour les intérêts conservateurs. La seule chose qu'on lui reproche au fond, c'est d'avoir été votée par toutes les fractions de la gauche, malgré l'opposition de presque toutes les fractions de droite, ce qui doit nécessairement lui donner, aux yeux du pays, l'apparence d'une victoire républicaine.

Le centre droit s'est déclaré aujourd'hui résolu à continuer la discussion des lois constitutionnelles réclamée si impérieusement par le pays, mais sans abandonner aucune des garanties qui sont à ses yeux nécessaires pour assurer les intérêts conservateurs dans le présent et la pleine

liberté de la souveraineté nationale dans l'avenir.

M. Adrien Léon a expliqué les raisons qui ont engagé quelques membres du centre droit à voter l'amendement Wallon, mais qui ne les séparent pas de la doctrine générale de la réunion.

Il est certain aujourd'hui que l'adoption de l'amendement Wallon n'empêchera pas le centre droit de voter le passage du projet Ventavon à une troisième délibération.

La commission des lois constitutionnelles, après une longue et vive discussion, a décidé par 17 voix contre 6 qu'elle persistait dans son système de ne pas énumérer, dans l'art. 3, les attributions conférées au président de la république telles que le propose l'art. 3 du projet de M. Marcel Barthe. Elle a décidé, en outre, par 11 voix contre 10, que le rapporteur, sans prendre d'initiative, ne s'opposerait pas à ce que les mots de « M. le Maréchal-président de la République » ne fussent pas mentionnés et à ce qu'ils fussent remplacés par : « Président de la République » conformément au vote de samedi.

On peut inférer de ces décisions que la commission constitutionnelle, comme le centre droit, ne s'effraie pas outre mesure du vote de l'amendement Wallon et qu'elle n'y voit pas, dans tous les cas, une raison de jeter le manche après la cognée.

Aujourd'hui, au début de la séance, trois députés, portés comme s'étant abstenus samedi, sont venus déclarer comment ils avaient l'intention de voter. M. Ganault avait voté pour l'amendement Wallon, MM. Leurent et Mallevergne avaient voté contre. La Chambre se serait donc trouvée divisée en deux camps parfaitement égaux : 354 voix de chaque côté. Le vote de M. Target est aussi très commenté dans les rangs de la droite où l'on fait observer que M. Target n'a pas quitté la Haye et que, s'il est permis aux ambassadeurs en fonctions d'envoyer leurs votes par le télégraphe, la droite pourra parfaitement profiter à la prochaine occasion des voix de MM. Leflô, de Corcelles, de Chaudordy et de Gontaut-Biron.

Versailles, 1^{er} février 5 h. 1/2.

Courte séance.

L'Assemblée, sur la demande de la commission des lois constitutionnelles, demande appuyée par M. Dufaure, a renvoyé à cette commission un amendement de M. Wallon sur le droit de dissolution. M. Wallon veut que le droit de dissolution appartienne au Président de la République, sur l'avis conforme du Sénat, et que les nouvelles élections aient lieu dans le délai de trois mois. La commission dans son article 2, n'avait prévu au contraire que l'exercice du droit de dissolution par le maréchal Mac-Mahon personnellement, et accordait un délai de six mois pour la convocation des électeurs.

Il paraît certain que l'amendement de M. Wallon réunira demain, au sein de l'Assemblée, une assez grande majorité. Le droit de dissolution, en effet, n'a pas été contesté aujourd'hui par la gauche.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 1^{er} février 1875, midi 45.

On mande de Madrid au Times que de grands efforts sont faits pour la conclusion d'un armistice à l'effet d'amener la soumission des carlistes.

Les mouvements des libéraux pour délivrer Pampelune continuent.

Les libéraux occupent de nouvelles positions sans grande résistance.

Versailles, 2 février, 4 h. 10 soir.

La commission des lois constitutionnelles maintient sa rédaction sur le droit de dissolution, et le confère exclusivement au Président actuel.

Cette rédaction est combattue par M. Luro, député conservateur du Gers, qui a voté la République samedi.

M. Luro appuie l'amendement Wallon, M. de Meaux répond.

Grande probabilité pour l'adoption de l'amendement Wallon.

Bourse de Paris.

Paris, 2 février 1875.

Rente 3 p. %	63,00
— 4 1/2 p. %	92,00
— 5 p. %	99,90

Bibliographie.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

PAR DOM DEVIC ET DOM VAISSETTE

Nouvelle édition avec compléments et continuation jusqu'en 1790.

Quatorze vol. in-4° en caractères elzéviens; un Album.

Nous avons déjà annoncé, il y a deux ans, la nouvelle édition de ce chef-d'œuvre de l'érudition française, entreprise par Edouard Privat, libraire à Toulouse. M. Privat venait alors d'en publier trois volumes, et parties de volumes, mais sans s'astreindre rigoureusement à l'ordre numérique de toison.

Parmi ces prémices de publication figurait le commencement du tome premier. La fin de ce tome I, la partie la plus considérable de beaucoup, a paru tout récemment, et nous nous empressons d'en informer les bibliophiles.

Le complément de ce premier volume est une véritable bonne fortune. Quelle riche collection de faits ne renferme-t-il pas dans ses 1,200 pages in-4°, indépendamment de la savante introduction de M. Delaurier, où se trouve si remarquablement exposée l'histoire du prodigieux travail des Bénédictins?

La seconde partie du tome I, qui vient d'être mise en vente, embrasse les événements compris entre l'an de Rome 636 et l'an de J.-C. 877, c'est-à-dire toute la fin de l'histoire de la Gaule romaine et tout le développement de la civilisation chrétienne, jusqu'à l'établissement régulier du système féodal.

Là se lisent nombre de précieux détails sur les origines et les progrès du christianisme dans les diverses portions du Languedoc, sur la fondation des églises, la succession des évêques, la tenue des conciles, la création des abbayes et des monastères. Là se place également l'histoire des différentes dominations qui ont successivement régi la province sous les Visigoths, sous les Franks, sous les Arabes. Mérovingiens et Carolingiens s'y dessinent, avec leur cortège si varié de lendes, de chefs de guerre, d'hommes d'église, de gouverneurs, de palatins. C'est dire que Charlemagne et tout son héroïque entourage occupent dans ce volume un des principaux rangs. S. Benoît d'Aniane et S. Guillem de Gellone y concentrent sur eux une partie de l'intérêt.

Tout cela existait déjà en substance dans l'ancienne édition. Mais la nouvelle y ajoute beaucoup, ainsi que l'indique la table des additions et corrections mises au bas des pages, qui ne remplit pas moins de dix-huit colonnes. Un index détaillé de 146 pages complète le volume.

Nous n'avons donné qu'un faible aperçu de ce volume. Des travaux gigantesques, comme ceux-là ne sauraient s'analyser. Mais, en revanche, quel merveilleux instrument de recherches ne constituent-ils pas pour le savant désireux de se renseigner sur les divers aspects de l'histoire du pays!

Remercions et félicitons M. Edouard Privat de cette grande œuvre. Bien peu d'éditeurs en province rendent de tels services. Il faut beaucoup de courage pour affronter les difficultés d'une entreprise comme celle-ci; et il faut encore plus de lumières et d'habileté pour la conduire, avec ce luxe, cette correction, cette pureté, qui font de cette publication une des plus belles éditions elzéviennes de notre époque. Ce ne sont pas les savants seuls, M. Barry, M. Mabilly, M. Molinier, auteurs de la révision des textes et des riches annotations de ce volume hors ligne, qui ont droit à nos éloges: c'est aussi M. Privat lui-même pour sa généreuse initiative et sa sage direction.

A. GERMAIN,

Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier. (Messager du Midi, 12 janvier 1875.)

NOTA. — Le tome II, le complément du tome IV et le tome V paraîtront prochainement.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 31. 30 JANVIER 1875.

I. La médecine et la physiologie. — II. L'anatomie et l'expérimentation physiologique, cours de M. Claude Bernard. — La psychologie allemande contemporaine, par M. Th. Ribot. — L'appareil locomoteur des oiseaux, par M. Edmond Alix. — La production agricole de la Russie. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 31 (30 JANVIER 1875).

La semaine politique. — Horace; de la faveur dont il jouit, surtout en France; du caractère romain de ses œuvres, cours de M. E. Benoist à la Sorbonne. Le champ de bataille et le monastère de Borodino, par M. Alfred Rambaud. — De la neutralité de la Belgique et de la Suisse. — Causerie littéraire.

On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'École de Médecine à Paris.

Chaque journal: Paris, Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. Départements, Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris, Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements, Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Prix du numéro: 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 10.

Texte: Raffaël le pifferaro. — Le Moude invisible.

Rôle des infiniments petits dans la nature: les Bactéries. — La Vieille-Californie. Notes de voyage. — Raoul le fou (suite). — Télégraphie militaire. — Les Rôdeurs de nuit. Gravures: Raffaël le pifferaro. — Baie de San-Francisco. — Environs de San Francisco. — Port aux Baleines. — Port de débarquement. — Déroulement du câble télégraphique. — Montre télégraphique, piles et accessoires. — Les Kodeurs de nuit. Abonnement: six mois 15 fr., un an 25 fr. Bureaux: 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni! la Revalscière de Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 62,719.

HYDROPISE RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. 6

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalscière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 57g lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LA PRESSE

Paris, 44, rue du Faubourg-Montmartre.

Va publier un roman de

M. EUGÈNE CHAVETTE

LE COMTE OMNIRUS

LE NUMÉRO:

Départements. 15 cent.

ABONNEMENTS DÉPARTEMENTS:

3 mois, 12 fr.; 6 mois, 23 fr.; 1 an, 44 fr.

LA NATURE

Revue des Sciences

Bureaux, 47, Place de l'École de Médecine, Paris.

Sommaire du n° 87. — 30 janvier 1874.

Les travaux publics en Hollande (2^e article). — Les maladies des vers à soie. Travaux de M. Pasteur, par Giraudière. — Commission de météorologie de Lyon, par E. Margollé. — La science au nouvel Opéra: le gaz de l'éclairage (2^e article), par G. Tissandier. — L'hydrate de chloral et le mal de mer, par le Dr Giralde. — Application de la machine magnéto-électrique, gramme, par Naudet-Breguet. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Le Musée, par le Dr Z.

CONSTIPATION

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la **Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE CHATEAU

DE LAVERNÈLE

et ses dépendances

Dans la commune de Sauveterre (Tarn-et-Garonne), et aux abords de la route départementale de Moissac à Cahors par Castelnaud, à 10 kilomètres de Molières, 25 de Moissac et 26 de Cahors.

Très-belle habitation avec bâtiments d'exploitation entièrement neufs, Garanne-séculaire, Jardin anglais, Terres d'excellentes nature, Pré, Vignes et Bois; le tout dominant la vallée de la Barguelonne et formant une superficie de quarante hectares environ.

Belle arrivée en plaine, Eglise à 300 mètres de l'avenue et sur la grande route.

Ou cédera, si on le désire, le mobilier du château, et on mettra immédiatement en possession, la propriété n'ayant ni bordier ni fermier.

S'adresser sur les lieux au propriétaire; à Castelnaud, à M. Carayon, notaire; à Montauban, à M. Berthoumieu, notaire; à Moissac, à M. Bernès, notaire; à Lauzerte, à M. Deyma, notaire.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic:

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

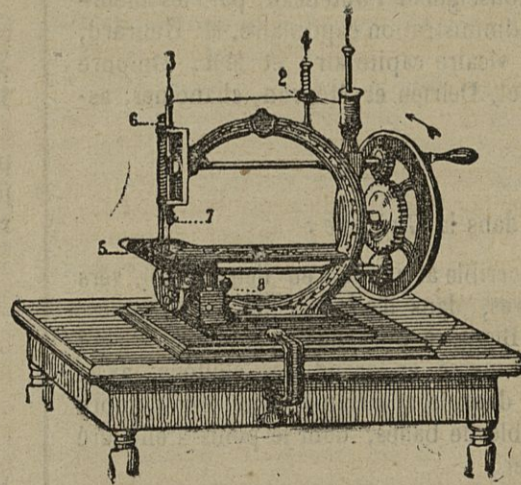
Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL: Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS: 0 fr. 60 c.

La Petite Silencieuse



Seule Maison LARRIVE, mercier à Cahors.

Prix 50 francs.

Machine marchant à la main, 50 francs. Machine marchant au pied sur table guéridon, 75 francs. Coupe-Boutonniers, Brevet s. G. D. G., 2 francs.

PHOSPHATE de CHAUX

L'AGENCE EUROPÉENNE de Londres, (4^e année) est chargée par une des plus grandes maisons de l'Angleterre d'acheter des PHOSPHATES de CHAUX. On traiterait pour une quantité considérable, ou pour une fourniture régulière de plusieurs milliers de tonnes de phosphates par mois. — Indiquer les quantités livrables, l'analyse des phosphates, le prix de la tonne rendue à Londres, et en même temps adresser franco un échantillon au Directeur de l'AGENCE EUROPÉENNE, 26, Metropolitan Buildings, Queen Victoria street à Londres Cité.

A VENDRE Un Domaine AVEC MOULIN,

Situé sur les rivières du Lot, au lieu dit **La Treille**, commune de Balaguier, canton d'Asprières, composé de Bâtimens pour maîtres, Jardin, Terres, Chenevières, Prés, Vignes et Bois, et dépendant des successions de SIMON et FRANÇOIS LAVIT, frères.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LACROIX, notaire à Mousalès (Aveyron), chargé de la vente.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{lle} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge: de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.